

Fiche résumée : MENUISIER BOIS FABRICATION

MÉTIERS APPARENTÉS



Conducteur/conductrice de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois et matériaux associés – Façonneur/façonneuse bois et matériaux associés (production de série) – Monteur/monteuse d'ouvrages en bois et matériaux associés (production de série) – Machiniste sur machine à bois – Agent d'usinage machine bois – Menuisier industriel bois

CODES

CITP 88 : 7422 **PCS 2003** : 632d – 681b **ROME1999** : 47331 **FAST** : 05-02-91 **CITP2008** : 7522
Ebénistes, menuisiers et assimilés

DESCRIPTIF

Le menuisier de fabrication bâtiment ameublement participe, sur une ou plusieurs machines ou sur une chaîne automatisée, à la **fabrication d'ouvrages en bois ou matériaux dérivés du bois**. En fonction de consignes écrites précises (fiche de fabrication, bon de travail, etc.), et rarement en décidant par lui-même, il est amené à réaliser les opérations suivantes : le débit optimisé des matériaux, les calibrages courants droits et de formes, les usinages, sur différents types de machines dédiées, nécessaires à la fabrication du produit et les travaux de finition et de montage final. Il peut effectuer, sur les machines, des opérations simples de réglage et de maintenance préventive. Il peut également assumer la responsabilité de l'affûtage et de la fabrication d'outils de coupe ou de montage d'usinage.

Il est en relation permanente avec les menuisiers de fabrication chargés des phases amont et aval, coordonnés par un chef d'équipe ou par le chef d'atelier qui peut modifier à tout moment le plan de charge. Il travaille le plus souvent debout dans des ateliers assez bruyants, dépoussiérés et chauffés et il peut être amené à déplacer des charges lourdes. Il est sédentaire, ses horaires de travail sont réguliers.

Le respect des consignes strictes de fabrication et des règles de sécurité tant individuelles que collectives est déterminant dans l'exercice de l'emploi.

Règle, programme, approvisionnement et conduit une machine pour débiter ou transformer du bois brut, du bois oeuvré et des panneaux composites (particules ou fibres de bois liées par des colles type uréeformol ou mélanineformolphénoliques).

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification

1. Débiter et calibrer des pièces de menuiserie et d'ameublement : débiter du bois massif avivé et en plots, débiter des panneaux dérivés du bois, corroyer du bois massif, calibrer des panneaux bois et dérivés prédébités, coller des revêtements sur des panneaux dérivés du bois.
2. Usiner les assemblages de liaison, les profils et les formes sur des pièces de menuiserie et d'ameublement : usiner des assemblages de liaison sur des pièces de bois massif, usiner des assemblages de liaison sur des panneaux dérivés du bois, profiler des pièces de bois massif et des panneaux dérivés du bois, calibrer en forme des pièces en bois massif et des panneaux dérivés du bois, coller des chants sur des panneaux dérivés du bois.
3. Monter et finir des pièces de menuiserie et d'ameublement : poncer des pièces en bois massif et des panneaux dérivés du bois, poser des quincailleries et des accessoires sur des menuiseries et des meubles, monter et assembler des éléments plans de menuiserie et d'ameublement, monter et assembler des éléments volumiques de menuiserie et d'ameublement, appliquer une protection sur des menuiseries et une finition sur des meubles.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- atelier menuiserie (local non isolé thermiquement, atelier réverbérant le bruit, sol encombré, espace restreint, poussières de bois inflammables)
- zone de stockage de panneaux manufacturés (stockage des panneaux inadapté, formaldéhyde méthanal)
- zone de stockage du bois (port de charges, manutention manuelle générant une charge physique de travail)

> Nuisances (préventions)

- local non isolé thermiquement (isoler thermiquement les locaux)
- atelier réverbérant le bruit (effectuer le traitement acoustique des ateliers à la conception)
- espace restreint, sol encombré (ranger)
- manutention manuelle générant une charge physique de travail (éviter le recours à la manutention, utiliser des aides à la manutention, améliorer la préhension des charges, proposer une formation action PRAPE, porter des chaussures de sécurité, respecter les limitations de charge unitaire en fonction de l'âge et du sexe, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- poussières de bois inflammables (mettre aux normes électriques, aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant, prévenir l'incendie, organiser la lutte contre l'incendie, appliquer les principes de prévention)
- stockage des panneaux inadapté, chute de panneaux (organiser le stockage des panneaux, arrimer correctement le matériel, réduire l'émission de formaldéhyde)
- formaldéhyde méthanal (substituer, capter au point d'émission, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des gants en nitrile, informer sur le risque CMR)
- port de charges (utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies, proposer une formation action PRAPE)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lombalgie basse, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- eczéma, dermite irritative, rhinite, asthme (RG 43)
- affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique (RG 43 bis : liste limitative)
- lésion traumatique liée à une chute
- classement CMR cancérogène catégorie 1



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- horaires réguliers de jour, travail posté
- polyvalence fréquente
- délais de livraison à respecter (contrainte de temps)
- multiplicité des tâches

> Nuisances (préventions)

- contrainte de temps, simultanéité des tâches (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail)
- équipes alternantes de nuit ou en partie (SMR) (limiter les organisations en horaires atypiques, informer sur la chronobiologie, informer l'employeur, respecter les temps de repos, conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)

> Effets sur la santé

- anxiété, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, hypertension secondaire



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- assurer le transport du bois à usiner (port de charges, mouvements répétitifs du membre supérieur, collision piéton-engin)
- approvisionner et évacuer le poste (heurt contre ou par d'autres objets)
- régler la machine
- conduire une machine à bois (posture debout prolongée avec piétinements)
- assurer la maintenance des machines ou des installations (machines en mouvements)
- affûter les outils
- nettoyer l'atelier bois (poussières de bois)
- usiner le bois
- usiner les panneaux manufacturés (postures contraignantes)

> Nuisances (préventions)

- poussières de bois (cf produits)
- port de charges (utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies, proposer une formation action PRAPE)
- postures contraignantes, posture debout prolongée avec piétinements (ordonnance de prévention insuffisance veineuse)
- mouvements répétitifs du membre supérieur (alterner les tâches, prévenir les TMS, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- machines en mouvements (adapter les tenues de travail, mettre des carters de protection, arrêt d'urgence)
- heurt contre ou par d'autres objets (tenir compte de l'encombrement)
- collision piéton–engin (concevoir des voies de circulation, les matérialiser et les dégager, porter des EPI phosphorescents type brassards, utiliser un avertisseur sonore et lumineux)

> Effets sur la santé

- lombalgie basse, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésion traumatique par accident de circulation en entreprise
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- machines à bois fixes : déligneuse, dégauchisseuse, raboteuse, scie à ruban, scie circulaire, mortaiseuse, tenonneuse, toupie, machine–outil à opérations complexes (combinée) (machine dangereuse, machine à bois non conforme, poussières de bois, bruit (SMR), contact main outil, rejet de pièces, projections d'éclats, rupture de la lame de scie, basculement de pièces longues ...)
- machines à bois portatives (vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR))
- dispositif de captage machine bois, gaine de ventilation, ventilateur du circuit d'aspiration (poussières de bois inflammables)
- centrale d'aspiration mobile, aspirateur industriel (bruit (SMR) matériel électrique défectueux)
- matériel de dépeussierage, balai ordinaire (poussières de bois, remise en suspension des poussières)
- silo à bois (accumulation de déchets inflammables et explosifs)
- soufflette (bruit (SMR), corps étranger pénétrant dans l'oeil ou un orifice naturel)

> Nuisances (préventions)

- machine dangereuse, machine à bois non conforme (mettre les équipements de travail en conformité, former à l'utilisation des machines dangereuses, former à la sécurité, interdire aux jeunes travailleurs, former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence, informer sur les centres spécialisés des mains)
- poussières de bois (cf produits)
- contact main outil (mettre en place la protection et les carters de l'outil, arrêt d'urgence facilement accessible, et suivant les machines utiliser les protections spécifiques adaptées ; utiliser un poussoir, utiliser un guide de tronçonnage, des guides continus avec butées, munir d'un dispositif de freinage, utiliser des serres pièces, utiliser un protecteur avec presseurs ...)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- rejet de pièces (régler et fixer les lames (dégauchisseuse), utiliser un guide de tronçonnage, utiliser un couteau diviseur adapté, utiliser du bois sec, travailler dans le sens du fil (scie circulaire), utiliser des fraises anti–rejet, utiliser un pied de profondeur, utiliser des rallonges de tables (toupie))
- projection d'éclats (bien se positionner, porter des lunettes ou une visière de protection)
- rupture de la lame de scie (vérifier la tension de la lame)
- basculement de pièces longues (utiliser une rallonge de table)
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- poussières de bois inflammables, accumulation de déchets inflammables et explosifs (prévenir et lutter contre l'incendie et l'explosion mettre aux normes électriques, aspirer à la source, organiser la lutte contre l'incendie, utiliser des extincteurs mobiles, mettre en place la CAT devant une brûlure)
- remise en suspension des poussières (prévenir la remise en suspension des poussières)
- matériel électrique défectueux (respecter le degré et la classe de protection, maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- corps étranger dans l'oeil ou dans la peau
- lésion traumatique du poignet et de la main
- effets du courant électrique, électrisation
- brûlures
- lésions dues à l'explosion



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- bois massif (poussières de bois allergisantes, bois, poussières de bois inflammables)
- bois massif traité en prévention (poussières de bois massif traité)
- bois riche en silice
- poussières de panneaux manufacturés (formaldéhyde méthanal)
- peinture et vernis du bois

> Nuisances (préventions)

- poussières de bois (ordonnances de prévention poussières)
- poussières de bois allergisantes (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant, éviter contact mains et visage)
- poussières de bois inflammables (prévenir l'incendie, organiser la lutte contre l'incendie, mettre aux normes électriques, aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- poussières de bois massif traité (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- formaldéhyde méthanal (substituer, capter au point d'émission, aérer, ventiler, porter des gants en nitrile, informer sur le risque CMR)

> Effets sur la santé

- dermatoses et eczémas, alvéolite allergique extrinsèque, asthme professionnel
- eczéma, conjonctivite, rhinite, asthme, syndrome respiratoire, fibrose pulmonaire, cancer primitif des sinus et fosses nasales (RG 47 : liste limitative)
- classement CMR cancérogène catégorie 1
- eczéma, dermite irritative, rhinite, asthme (RG 43)
- affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique (RG 43 bis : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenues de travail adaptées au poste
- chaussures de sécurité
- protections auditives
- lunettes de protection
- masque FFP3
- tous types de gants adaptés à l'activité

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR)** : les salariés exposés au **bruit**, aux **vibrations**, aux **agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction** de catégories 1 et 2;

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **agents chimiques dangereux (ACD)**, **bruit**, **équipes successives alternantes**, **manutentions manuelles de charges**, **postures pénibles**, **températures extrêmes**, **vibrations mécaniques**

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : 14, 20, 20 bis, 42, 43, 47, 57, 65, 66, 66 bis, 69, 84, 98

Ce métier expose aux poussières de bois inhalables classées cancérigènes catégorie 1 (UE). Le cancer professionnel liés aux poussières de bois (TMP n°47) est la deuxième cause en France de cancers professionnels après l'amiante. Un suivi en surveillance renforcée s'impose.

CONCLUSION

Ce métier manuel expose à des risques physiques (bruit, vibrations, manutention), des risques chimiques (poussières de bois, colles à base de formaldéhyde, produit de traitement du bois..), des risques accidentogènes (explosion, incendie, machines dangereuses...). Ces risques nécessitent une prévention renforcée collective et individuelle ainsi qu'une information formation des salariés. Il est prévu un suivi post professionnel.

Fiche résumée du 31/05/2013 issue de la **FMP Menuisier bois fabrication** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>